



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Lyon, le

20 OCT. 2022

Le Chef du service

à

Région Auvergne Rhône Alpes
1 esplanade François Mitterrand
69002 LYON

Réf : 0100006938

Objet : dossier de déclaration n° 0100006938 instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : La création de 5 piezomètres démarches simplifiées n°10003534,10005755,10006281,10006481,10006762 sur les communes de NEUVILLE SUR SAONE, FLEURIEU SUR SAONE et SATHONAY-CAMP. Accord sur dossier de déclaration

P J : obligation d'information de la date de début et de fin des travaux

Monsieur le président,

Par courrier en date du 26/09/22, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant : La création de 5 piezomètres démarches simplifiées n°10003534,10005755,10006281,10006481,10006762 sur les communes de NEUVILLE SUR SAONE, FLEURIEU SUR SAONE et SATHONAY-CAMP dossier enregistré sous le numéro : 0100006938, et pour lequel un récépissé vous a été délivré.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration au titre de la loi sur l'eau. Dès lors, sans préjudice de l'application d'autres réglementations, vous pouvez entreprendre cette opération conformément au dossier déposé. Les services de Police de l'eau (ddt-eau@rhone.gouv.fr) doivent être avertis 10 jours avant le début des travaux.

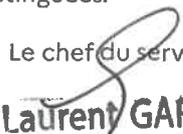
Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de NEUVILLE SUR SAONE et FLEURIEU SUR SAONE et SATHONAY-CAMP pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le RHONE durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux par le déclarant et par les tiers devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément aux dispositions de l'article R.514-3-1 du code de l'environnement.

En application de l'article R.214-40-3 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque. En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée au préfet au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service,


Laurent GARIPUY

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

OBLIGATION D'INFORMATION DE LA DATE DE DÉBUT ET DE FIN DES TRAVAUX

En déposant votre dossier de demande, vous vous êtes engagés à **informer le Service Eau et Nature de la DDT et le Service Départemental de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) des dates de démarrage et de fin chantier, au moins 10 jours à l'avance**

Je vous remercie de remplir les certificats ci-dessous et de les retourner soit par courriel à l'adresse suivante : ddt-eau@rhone.gouv.fr, soit par voie postale (Direction Départementale des Territoires du Rhône - Service Eau et Nature - 165 rue garibaldi - CS 33862 - 69401 LYON cedex 03).

Certificat de **commencement** d'exécution des travaux

Nom, prénom ou Raison sociale : Région Auvergne Rhône Alpes

Adresse : 1 esplanade François Mitterrand 69002 LYON

Nature et commune de situation du projet : La création de 5 piezomètres démarches simplifiées n°10003534,10005755,10006281,10006481,10006762 sur les communes de NEUVILLE SUR SAONE, FLEURIEU SUR SAONE et SATHONAY-CAMP

Numéro cascade du dossier : 0100006938

Date de commencement prévu des travaux : _____
(les services de police de l'eau seront prévenus au moins 10 jours avant la date de début des travaux)

Les travaux seront réalisés conformément au récépissé de déclaration, aux éléments contenus dans le dossier déposé, aux arrêtés ministériels de prescriptions générales et à l'arrêté de prescriptions spécifiques le cas échéant.

Date :

signature du pétitionnaire

✕

Certificat de **fin** de travaux

Nom, prénom ou Raison sociale : Région Auvergne Rhône Alpes

Adresse : 1 esplanade François Mitterrand 69002 LYON

Nature et commune de situation du projet : La création de 5 piezomètres démarches simplifiées n°10003534,10005755,10006281,10006481,10006762 sur les communes de NEUVILLE SUR SAONE, FLEURIEU SUR SAONE et SATHONAY-CAMP

Numéro cascade du dossier : 0100006938

Date de fin des travaux : _____

Date :

signature du pétitionnaire